

Au 1^{er} septembre 2023, la majorité des rues de la Ville de Poitiers passe à 30 km/h, hors rocadés et voie André Malraux. La règle des 30 km/h maximum, s'applique à tout le monde, y compris aux bus et aux deux-roues.

À ce jour, 200 villes en France ont généralisé la vitesse à 30 km/h sur leur territoire.

Pour quels objectifs ?

- Circuler plus en sécurité,
- Mieux partager l'espace public entre voitures, deux-roues et piétons,
- Améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie en diminuant les nuisances sonores.

Pour informer les automobilistes de cette nouvelle réglementation, des panneaux « Zone 30 » sont apposés sur tous les panneaux d'entrée d'agglomération et 10 radars pédagogiques sont installés sur les principales voies. Les voies maintenues à 50 km/h ou 70 km/h sont signalées par du marquage au sol.

UNE DEMANDE FRÉQUENTE DE LA POPULATION

Le passage de la Ville de Poitiers en zone 30 répond à une demande fréquente de la population de passer leur rue ou leur quartier en « zone 30 », et de vivre dans un quartier apaisé en termes de sécurité et de déplacements. Cela participe à rendre les rues plus agréables pour les riverains, les commerçants, les piétons, les cyclistes.

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023



La Ville de Poitiers passe à 30 km/h

Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous sur poitiers.fr pour découvrir une carte détaillée du projet et la foire aux questions.



Mairie de Poitiers
15, Place du M^{re}-Leclerc
86 000 Poitiers
poitiers.fr



Poitiers passe à 30 km/h*



* hors rocadés et pénétrante.

QUALITÉ DE VILLE

Circuler plus en sécurité
Mieux partager l'espace public

Informations sur poitiers.fr

Je change mes habitudes !

Le passage à 30 km/h va allonger mon temps de transport.



FAUX. Si sur la route, hors agglomération, le temps de parcours est directement lié à la vitesse pratiquée, il n'en est pas de même en ville. En effet, en agglomération, le temps de parcours dépend beaucoup plus des nombreuses phases de ralentissement ou d'arrêts plus ou moins longs, que de la vitesse maximale pratiquée.

En roulant à 30 km/h, le risque d'accidents est plus faible.



VRAI. Le champ de vision est considérablement élargi à 30 km/h, ce qui diminue le risque d'accidents. Les accidents sont aussi moins graves car la distance de freinage est réduite de moitié quand on roule à 30 km/h, plutôt qu'à 50 km/h (13 m contre 26 m). Lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 30 km/h, le risque de décès est divisé par 9 par rapport à un choc à 50 km/h.

C'est une mesure anti-voiture.



FAUX. C'est avant tout pour favoriser la sécurité routière et le partage de l'espace public entre les automobilistes, les deux-roues et les piétons. Le trafic s'en trouvera fluidifié et la conduite automobile, plus apaisée, sera plus confortable.

Il y aura moins de bruit en ville.



VRAI. À 30 km/h, une réduction du bruit de moitié a été constatée par rapport à 50 km/h. Les accélérations moins nombreuses et la vitesse moins importante participent à l'apaisement de l'espace public.

